

**CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION
DU PORTAIL VALORISE
GREENFLEX**

(Mise à jour du 23 septembre 2019)

Toute utilisation du Portail VALORISE et de ses Services implique l'acceptation sans réserve par l'Utilisateur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales.

SOMMAIRE

DEFINITIONS.....	3
MENTIONS LEGALES.....	4
Clause n° 1 : Objet.....	5
Clause n° 2 : Acceptation.....	5
Clause n°3 : Portail VALORISE et Services.....	5
3.1. Objet du Portail VALORISE et de ses Services.....	5
3.2 Accès au Portail VALORISE.....	6
Clause n° 4 : Obligations à la charge des Parties.....	7
4.1. Obligations de GREENFLEX.....	7
4.2. Obligations communes aux différents Utilisateurs.....	7
4.3 Obligations de l'Utilisateur Fournisseur.....	8
4.4 Obligations de l'Utilisateur Donneur d'ordre.....	8
Clause n° 5 : Licence d'utilisation.....	10
5.1 Droit d'usage.....	10
5.2 Restrictions.....	10
Clause n° 6 : Utilisation abusive du Portail VALORISE et de ses Services.....	11
Clause n° 7 : Restrictions techniques.....	11
Clause n° 8 : Disponibilité du Portail VALORISE et de ses Services.....	12
Clause n° 9 : Assistance.....	12
9.1 Assistance questionnaire.....	12
9.2 Assistance technique.....	12
Clause n° 10 : Propriété intellectuelle.....	12
Clause n° 11 : Confidentialité.....	13
Clause n° 12 : Durée et résiliation.....	14
12.1 Durée.....	14
12.2 Résiliation.....	14
Clause n° 13 : Modification des CGU - Mise à jour du Portail VALORISE.....	14
13.1 Modification des CGU.....	14
13.2 Mise à jour du Portail VALORISE.....	14
Clause n° 14 : Données personnelles.....	15
Clause n°15 : Responsabilité.....	15
Clause n° 16 : Exonération de responsabilité et Force majeure.....	16
Clause n°18 : Nullité partielle.....	16
Clause n° 19 : Droit applicable et Tribunal compétent.....	17
Clause n° 20 : Traduction.....	17

DEFINITIONS

CGU : désigne les présentes conditions générales d'utilisation.

CGV : désigne les conditions générales de vente du Portail VALORISE.

Partie : désigne toute personne liée contractuellement par les CGU.

Consortium : groupement d'organisation à l'initiative du projet et de la création du Portail VALORISE et du référentiel utilisé.

Portail VALORISE : désigne l'interface Web, mise à la disposition des Utilisateurs, dédiée à l'autoévaluation de la performance RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises).

Abonnement : désigne la formule de souscription permettant aux Utilisateurs d'obtenir un droit d'utilisation du Portail VALORISE.

Service : désigne les fonctionnalités du Portail RSE.

GREENFLEX : désigne l'exploitant et le gestionnaire du Portail VALORISE.

Utilisateur : désigne toute personne qui est autorisée à accéder et utiliser le Portail VALORISE et ses Services quelle que soit ses droits.

Utilisateur Donneur d'ordre : catégorie d'Utilisateur utilisant le Portail VALORISE pour la consultation des performances RSE des Utilisateurs Fournisseurs et ayant accès principalement aux fonctions de Reporting du Portail VALORISE.

Utilisateur Fournisseur : catégorie d'Utilisateur utilisant le Portail VALORISE pour évaluer sa performance RSE, en complétant les questionnaires qui lui sont soumis et permettant la création d'un indicateur.

Compte Entreprise : compte unique créé par l'Utilisateur personne morale afin de s'identifier et de permettre d'obtenir un accès au Portail VALORISE.

Compte Utilisateur Propriétaire : compte créé par l'Utilisateur personne moral identifiant la personne physique habilité à avoir un plein accès au Portail VALORISE.

Compte Utilisateur Enfant : compte créé par l'Utilisateur Propriétaire identifiant une personne physique habilité à avoir un accès retreint au Portail VALORISE

Questionnaire : formulaire accessible par le Portail VALORISE destiné à recenser les Données Collectées pour la création d'indicateur et de Reporting par le Portail VALORISE.

Identifiant : désigne l'identification de l'Utilisateur

Code d'accès : désigne le code personnel de l'Utilisateur

Reporting : désigne, parmi les Services du Portail VALORISE, les différentes formes de synthèse des données collectées, produites par le Portail VALORISE, accessibles aux différents Utilisateurs suivant leur catégorie.

Données Collectées : informations et données thématiques et anonymes collectées auprès de l'Utilisateur par le Portail VALORISE

Signe de Qualité : signe permettant la reconnaissance du respect de normes ou référentiels dans les pratiques de productions.

MENTIONS LEGALES

Le Portail VALORISE est mis à la disposition des Utilisateurs par l'exploitant et le gestionnaire du Portail VALORISE : GREENFLEX, société par actions simplifiée, au capital de 855.543 €, dont le siège social est situé 7-11 boulevard Haussmann - 75009 Paris, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 511 840 845.

Clause n° 1 : Objet

Les CGU ont pour objet de définir les modalités de mise à disposition et d'utilisation du Portail VALORISE et de ses Services, dont l'utilisation des Reportings, par les Utilisateurs.

Par conséquent, elles définissent les droits et obligations de chacun et constituent un contrat entre GREENFLEX et les Utilisateurs

L'accès et l'utilisation du Portail VALORISE et de ses Services implique donc l'adhésion sans réserve de l'Utilisateur aux présentes conditions générales. A défaut, l'Utilisateur devra renoncer à son accès au Portail VALORISE.

Les présentes stipulations contractuelles sont uniquement applicables à l'accès et l'utilisation du Portail VALORISE et de ses Services.

Clause n° 2 : Acceptation

L'Utilisateur déclare avoir pris connaissance des CGU avant d'utiliser le Portail VALORISE et ses Services et les avoir acceptées sans réserve.

Clause n°3 : Portail VALORISE et Services

3.1. Objet du Portail VALORISE et de ses Services

Le Portail VALORISE est une interface web dédiée à l'autoévaluation de la performance RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) à destination des fournisseurs et des distributeurs (donneurs d'ordre) de produits de grande consommation alimentaires et non alimentaires.

Il a une vocation pédagogique et d'accompagnement des Utilisateurs.

Il permet :

- aux Utilisateurs Fournisseurs de réaliser une autoévaluation de leurs actions en matière de RSE sur la base de la norme de référence ISO 26000 qui encadre la démarche RSE ;
- aux Utilisateurs Donneurs d'ordre de consulter ces évaluations à travers une restitution collective ou individualisée.

Le Portail VALORISE permet également le libre partage de bonnes pratiques par ses Utilisateurs et l'échange entre eux.

Son fonctionnement est caractérisé par l'existence de trois étapes qui se succèdent sur une année :

- une étape de saisie des données par les Utilisateurs Fournisseurs par l'intermédiaire de Questionnaires évolutif au fil des ans ;
- une étape de clôture de la saisie ;
- une étape de synthèse qui donne lieu à l'élaboration et la communication des Reportings.

La durée des campagnes d'autoévaluation est variable d'une campagne à l'autre.

3.2 Accès au Portail VALORISE

L'Utilisateur reçoit un Identifiant et un Code d'accès au Portail VALORISE, après la création d'un Compte Entreprise et d'un Compte Utilisateur Propriétaire sur le Portail VALORISE.

Un seul et unique Compte Entreprise peut être créé par personne morale.

La personne morale titulaire du Compte Entreprise créé devra créer un Compte Utilisateur Propriétaire identifiant la personne physique habilitée à utiliser le Portail VALORISE.

L'Utilisateur titulaire d'un Compte Utilisateur Propriétaire aura la possibilité de créer des Comptes Utilisateurs Enfants permettant à des personnes physiques déterminées d'utiliser le Portail VALORISE de manière restreinte.

L'Utilisateur fait son affaire personnelle de la mise en place des moyens informatiques et de télécommunication permettant l'accès au Portail VALORISE, il en conserve les frais afférents.

L'Identifiant et le Code d'accès fourni sont strictement confidentiels, l'Utilisateur s'engage en conséquence à garantir leur confidentialité et ne pas les divulguer, de quelque manière que ce soit, à un tiers non autorisé.

L'Utilisateur a la possibilité de modifier son Code d'accès une fois connecté sur le Portail VALORISE.

Il est entendu que le personnel salarié de l'Utilisateur est autorisé à utiliser, pour le compte de l'Utilisateur qui les emploie, l'Identifiant et le Code d'accès fourni à cet Utilisateur.

L'accès au Portail VALORISE est de la seule responsabilité de l'Utilisateur, toute utilisation du Portail VALORISE est présumée être effectuée par l'Utilisateur correspondant à l'Identifiant et au Code d'accès utilisé.

L'Utilisateur s'engage à notifier par tous moyens écrits, dans les meilleurs délais, la perte, le vol ou tout acte frauduleux concernant son Identifiant et son Code d'accès. Il sera procédé, dans les meilleurs délais, à leur modification dès réception de cette notification écrite.

Tout document utile à l'Identification de l'Utilisateur pourra lui être demandé.

Tout Utilisateur qui contreviendrait aux CGU, s'expose à une suspension, temporaire ou définitive de son droit d'accès au Portail VALORISE.

GREENFLEX se réserve la possibilité d'interrompre, de suspendre ou de modifier sans préavis l'accès à tout ou partie du Portail VALORISE, afin d'en assurer la maintenance ou la sécurité sans que l'interruption n'ouvre droit à aucune indemnisation de l'Utilisateur.

3.3 Prérogatives afférentes aux Comptes Utilisateurs Propriétaires et Enfants

Les Comptes Utilisateurs Propriétaires se verront accorder les Prérogatives exclusives suivantes :

- Procéder au paiement de l'abonnement ;
- Créer des Comptes Utilisateurs Enfants ;

Les Comptes Utilisateurs Propriétaires et les Comptes Utilisateurs Enfants se verront accorder, notamment, les prérogatives suivantes :

- Remplir un formulaire ;
- Procéder au partage d'informations à condition que l'Abonnement ait été payé ;
- Voir les sites, les créer, les modifier ;
- Publier une bonne pratique dans les conditions prévues aux présentes.

Clause n° 4 : Obligations à la charge des Parties

Chaque Partie s'engage à ne pas entraver les autres Parties dans leur accès et leur utilisation du Portail VALORISE sous réserve des prérogatives reconnues à certaines dans les CGU.

Les Utilisateurs s'engagent à informer GREENFLEX en temps utile de tout élément dont elles ont connaissance et pouvant avoir une utilité ou un impact sur le fonctionnement du Portail VALORISE et de ses Services.

4.1. Obligations de GREENFLEX

GREENFLEX sert les intérêts de l'Utilisateur dans le respect de la loi.

GREENFLEX s'engage à fournir à l'Utilisateur un accès au Portail VALORISE et ses Services dans les conditions prévues aux CGU.

Il s'engage à faire ses meilleurs efforts pour assurer le bon fonctionnement du Portail VALORISE.

GREENFLEX n'est tenu que d'une obligation de moyen.

GREENFLEX garantit que les indicateurs sont établis à partir d'une analyse fidèle des Données Collectées auprès de l'Utilisateur.

GREENFLEX s'engage à respecter, en toutes circonstances, la réglementation applicable, et notamment la norme ISO 26000, au Portail VALORISE et ses Services.

GREENFLEX maintiendra un traitement égalitaire entre tous les Utilisateurs du Portail VALORISE.

4.2. Obligations communes aux différents Utilisateurs

L'Utilisateur s'engage, d'une manière générale, à respecter l'ensemble de la réglementation en vigueur en France.

Il s'engage à respecter, outre les CGU, les CGV qu'il a acceptés et à régler l'Abonnement souscrit le cas échéant.

L'Utilisateur s'engage à fournir à GREENFLEX toute documentation technique ou toute information requise pour le bon fonctionnement du Portail VALORISE et ses Services.

Il s'engage à utiliser le Portail VALORISE conformément aux instructions techniques reçues.

Il s'engage à notifier, sans délai, à GREENFLEX, la perte ou le vol de ses Identifiants et Codes d'accès.

Il s'engage à transmettre des coordonnées de contact à GREENFLEX et les mettre à jour.

Il s'engage à tenir ses comptes, Entreprise et utilisateurs, à jour.

L'Utilisateur garantit que sa configuration informatique et sa connexion internet sont compatibles avec le Portail VALORISE.

L'Utilisateur aura, en fonction de sa catégorie, accès à différents indicateurs Reportings et s'engage à n'en faire qu'un usage privé et non commercial, tout autre usage étant prohibé, sauf dérogation expresse.

L'Utilisateur autorise GREENFLEX à l'identifier dans l'annuaire des Utilisateurs accessible sur le site internet à destination du grand public du Portail.

4.3 Obligations de l'Utilisateur Fournisseur

Chaque Utilisateur Fournisseur s'engage à répondre aux Questionnaires qui lui seront soumis de manière sincère.

Les réponses et éventuels documents apportés devront l'être en langue française ou anglaise.

L'Utilisateur Fournisseur devra valider ses réponses avant la date de clôture annuelle des saisies.

Il pourra modifier ses réponses à tout moment avant la date de clôture annuelle des saisies.

L'Utilisateur Fournisseur est seul responsable des réponses à apporter.

Il apportera tout le soin et la diligence requis dans les réponses à apporter.

L'Utilisateur Fournisseur s'engage à ne pas faire de déclarations mensongères dans ses réponses aux Questionnaires, il supportera seul les conséquences d'une éventuelle déclaration mensongère ou erronée.

Les réponses aux Questionnaires apportés par l'Utilisateur lui seront accessible à tout moment.

L'Utilisateur Fournisseur sera libre de publier ses résultats, lesquels seront par principe confidentiel. Les résultats d'un Utilisateur Fournisseur ne pourront être communiqué que par lui et aux Utilisateurs de son choix.

L'Utilisateur Fournisseur aura la possibilité de faire état du respect de Signes de Qualité telle le respect de normes ou référentiels, notamment, par l'obtention de certifications, labels, qualifications ou encore signe de qualité garantis par l'Etat.

Il garantit la véracité de ses déclarations transmis et en sera seul responsable.

La responsabilité de GREENFLEX ne pourra être recherchée et engagée en cas de fausse déclaration.

En cas de fausse déclaration, GREENFLEX se réserve le droit de supprimer la mention litigieuse.

4.4 Obligations de l'Utilisateur Donneur d'ordre

L'Utilisateur Donneur d'ordre aura accès aux fonctions de Reportings du Portail VALORISE.

L'Utilisateur Donneur d'ordre s'engage à préserver l'indépendance des Utilisateurs Fournisseurs et à ne pas exercer une quelconque contrainte à leur égard.

Toutefois, il pourra solliciter un Utilisateur Fournisseur afin de lui demander l'autorisation de consulter ses résultats, sans que celui-ci soit obligé d'y faire droit.

L'Utilisateur Donneur d'ordre aura accès à la consultation des Questionnaires, des résultats et informations complémentaires d'un Utilisateur Fournisseur si celui-ci l'autorise à les consulter.

L'Utilisateur Donneur d'ordre s'engage à respecter la confidentialité des Données Collectées auprès des Utilisateurs Fournisseurs.

L'Utilisateur Donneur d'ordre s'engage à respecter l'aspect collaboratif du Portail VALORISE, ainsi il ne pourra utiliser le Portail VALORISE et ses Services afin d'opérer une sélection des Utilisateurs Fournisseurs.

L'Utilisateur Donneur d'ordre s'engage ne pas dénigrer ou sanctionner un Utilisateur Fournisseur au regard des informations auxquels il aura eu accès par le Portail VALORISE.

L'Utilisateur Donneur d'ordre aura la faculté d'exporter les informations auxquelles il aura accès, et notamment les Reportings qu'il pourra transmettre à des tiers sous réserve du respect des obligations de confidentialité auxquels il est soumis et sans pouvoir en faire commerce.

4.5 Obligations relatives au partage de bonnes pratiques

Le partage de bonnes pratiques est libre entre les Utilisateurs.

Chaque Utilisateur a la possibilité de partager une pratique qu'il estime vertueuse.

Le partage est libre et déclaratif.

L'Utilisateur à l'origine du partage est seul responsable de ses déclarations et publications.

L'Utilisateur autorise tous les Utilisateurs du Portail VALORISE, sans distinction, à consulter les contenus partagés et autorise la diffusion de ces contenus sur le site vitrine.

L'Utilisateur partageant autorise l'utilisation des contenus partagés par les autres Utilisateurs à des fins de communication (interne, externe) pour la valorisation des démarches RSE.

Toute pratique qui pourrait s'apparenter directement ou indirectement à une pratique anti-concurrentielle (concurrence déloyale, parasitisme, dénigrement ...) est prohibée.

Tout Utilisateur du Portail VALORISE s'engage au respect des règles afférentes au partage de bonnes pratiques telles que prévu aux présentes.

GREENFLEX permet le partage entre les Utilisateurs par la mise à disposition du système de partage intégré au Portail VALORISE, elle n'en garantit que le bon fonctionnement technique.

GREENFLEX n'a pas la qualité d'éditeur de contenu.

GREENFLEX n'a aucun contrôle préalable sur le contenu partagé entre les Utilisateurs.

GREENFLEX ne pourra être tenu pour responsable des publications des Utilisateurs ni de leurs éventuels conséquences directes ou indirectes.

En cas de signalement par un Utilisateur d'un comportement contrevenant GREENFLEX fera ses meilleurs efforts pour supprimer la publication litigieuse du Portail VALORISE dans les meilleurs délais.

L'Utilisateur contrevenant s'expose à une suspension de ses droits d'accès.

Clause n° 5 : Licence d'utilisation

5.1 Droit d'usage

Par les présentes, il est accordé à l'Utilisateur, une licence révocable, non transférable et non exclusive d'accès au Portail VALORISE et d'utilisation des Services associés, sous réserves des limitations énoncées ci-après et plus généralement du respect des CGV et des CGU.

La licence d'utilisation est accordée pour une durée d'un an conformément à la durée des Abonnements proposés et tel que décrit dans les CGV.

La licence d'utilisation débutera au jour de la souscription de l'Abonnement par l'Utilisateur, dans les conditions prévues aux CGV, au Portail VALORISE et prendra fin automatiquement à la fin de l'Abonnement ou, le cas échéant, en cas de violation des CGV ou CGU par l'Utilisateur.

L'Abonnement donne droit à un accès en écriture à l'Utilisateur pendant la durée d'une campagne d'autoévaluation, puis à un accès en lecture seule l'année suivante sur les données et reportings issus de la précédente campagne.

L'Utilisateur ne pourra plus modifier ses déclarations et données saisies une fois la clôture d'une campagne intervenue.

5.2 Restrictions

L'Utilisateur du Portail VALORISE s'engage, notamment, aux restrictions suivantes :

1. ne pas créer ni utiliser de logiciel d'automatisation ou d'intrusion, ou tout autre logiciel tiers non autorisé conçu pour modifier le Portail VALORISE, ni apporter de modifications au Portail VALORISE sans autorisation préalable de GREENFLEX ;
2. ne pas exploiter le Portail VALORISE ou une de ses parties à des fins commerciales sans accord préalable de GREENFLEX ;
3. ne pas laisser un tiers utiliser son compte d'accès au Portail VALORISE ;
4. ne pas utiliser un quelconque logiciel tiers non autorisé qui intercepte, recherche, ou collecte autrement des informations relatives au Portail VALORISE ;
5. ne pas modifier ou faire modifier par un tiers tous fichiers du Portail VALORISE sans autorisation préalable de GREENFLEX ;
6. ne pas fournir, ni créer, ni favoriser, ni maintenir de connexions non autorisées au Portail VALORISE ;
7. ne pas perturber, directement ou indirectement, le fonctionnement du Portail VALORISE et des serveurs l'hébergeant ;
8. ne pas vendre, prêter, louer ou mettre à disposition, d'une quelconque manière, le Portail VALORISE et sa documentation à un tiers non-autorisé ;
9. ne pas publier, vendre ou transmettre, d'une quelconque manière, le contenu auquel il a accès, sauf dérogation spécifique prévue aux présentes CGU ;
10. ne pas reproduire, en tout ou partie, la documentation à laquelle il a accès ;
11. ne pas commercialiser les informations et données collectées par l'usage du Portail VALORISE ;

12. ne pas corriger, directement ou indirectement, tout bug, erreur ou anomalie sans autorisation expresse de GREENFLEX ;
13. ne pas traduire, adapter, modifier ou transformer le Portail VALORISE.

Clause n° 6 : Utilisation abusive du Portail VALORISE et de ses Services

L'Utilisateur est informé que toute utilisation abusive du Portail VALORISE et de ses Services est interdite.

A ce titre, est considéré comme une utilisation abusive, toute sollicitation excessive et démesurée du Service, pouvant mettre en péril l'infrastructure technique du Portail VALORISE ou l'activité de GREENFLEX.

En outre, l'Utilisateur s'engage à utiliser le Portail VALORISE et ses Services conformément aux possibilités qui lui sont offertes en fonction de la catégorie d'Utilisateur à laquelle il appartient.

Toute utilisation différente sera considérée comme une utilisation abusive du Portail VALORISE et de ses Services.

En cas d'utilisation abusive par un Utilisateur, GREENFLEX se réserve, d'une part, le droit de suspendre, de manière temporaire ou définitive, l'accès dudit Utilisateur au Portail VALORISE, et d'autre part, de résilier le contrat qui les lie aux torts exclusifs de cet Utilisateur sans qu'il puisse revendiquer une quelconque indemnisation ou exiger le rétablissement de son accès.

GREENFLEX se réserve le droit d'engager toute action, à l'encontre de l'Utilisateur contrevenant, qu'elle jugera utile à la défense de ses intérêts et à son indemnisation.

Clause n° 7 : Restrictions techniques

L'Utilisateur sera averti par GREENFLEX des restrictions techniques s'appliquant à l'utilisation du Portail VALORISE.

L'Utilisateur s'engage à respecter lesdites restrictions qui lui auront été communiquées.

GREENFLEX fera ses meilleurs efforts pour aviser l'Utilisateur du non-respect par lui desdites restrictions techniques.

En cas de non-respect par l'Utilisateur des restrictions techniques ayant pour conséquence d'empêcher totalement ou partiellement la fourniture d'un accès et une utilisation du Portail VALORISE et de ses Services, GREENFLEX se réserve le droit de suspendre immédiatement et sans préavis, l'accès au Portail VALORISE, et ce jusqu'au complet respect par l'Utilisateur des restrictions techniques.

En cas de non-respect répété par l'Utilisateur des restrictions techniques, GREENFLEX se réserve, d'une part, le droit de suspendre, de manière temporaire ou définitive, l'accès dudit Utilisateur au Portail VALORISE, et d'autre part, de résilier le contrat qui les lie aux torts exclusifs de cet Utilisateur sans qu'il puisse revendiquer une quelconque indemnisation ou exiger le rétablissement de son accès.

GREENFLEX se réserve le droit d'engager toute action, à l'encontre de l'Utilisateur contrevenant, qu'elle jugera utile à la défense de ses intérêts et à son indemnisation.

Clause n° 8 : Disponibilité du Portail VALORISE et de ses Services

GREENFLEX se réserve le droit d'interrompre l'accès au Portail VALORISE et aux Services pour des travaux de mise à jour ou de maintenance.

Ces interruptions seront, dans la mesure des possibilités de GREENFLEX, préalablement notifiées aux Utilisateurs.

En cas d'urgence, GREENFLEX se réserve néanmoins le droit de suspendre partiellement ou totalement, pendant une durée raisonnable, l'accès au Portail VALORISE et ses Services pour conduire toute opération technique requise. Ces interruptions de Service ne pourront donner lieu à une quelconque indemnisation.

En cas d'inaccessibilité due à des dysfonctionnements techniques du ressort de GREENFLEX, ce dernier s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de résoudre ce(s) dysfonctionnement(s) dans les meilleurs délais.

Clause n° 9 : Assistance

9.1 Assistance questionnaire

L'Utilisateur dispose auprès de GREENFLEX d'une assistance gratuite en ligne sur le contenu des Questionnaires, grâce à des consignes, aides et conseil en ligne disponible sur le Portail VALORISE ou, au besoin, en adressant ses demandes à l'adresse mail : support@valo-rise.com

GREENFLEX s'engage à répondre dans les meilleurs délais.

L'assistance est disponible aux heures et jours ouvrés de GREENFLEX.

9.2 Assistance technique

L'Utilisateur aura accès à une assistance technique en ligne concernant l'accès au Portail VALORISE et ses conditions d'utilisation auprès de GREENFLEX par :

- Courrier électronique via l'adresse support@valo-rise.com

GREENFLEX s'engage à répondre dans les meilleurs délais.

L'assistance est disponible aux heures et jours ouvrés de GREENFLEX.

Clause n° 10 : Propriété intellectuelle

GREENFLEX garantit qu'il est titulaire des droits patrimoniaux sur le Portail VALORISE et l'ensemble de ses contenus.

Les Données Collectées auprès de l'Utilisateur peuvent constituer une base de données et seront, en cette occurrence, soumises au régime juridique applicable.

Les Données Collectées communiquées par l'Utilisateur restent la propriété de l'Utilisateur et pourront être détruites sur sa demande écrite.

GREENFLEX s'engage à ne pas utiliser ou à transmettre ces informations, et les traitements de celles-ci, autrement que pour l'exploitation du Portail VALORISE, sans l'accord exprès de l'Utilisateur.

Par exception, en cas de changement de prestataire pour la gestion du Portail VALORISE ou la création d'un nouveau Portail VALORISE, les Données Collectées pourront être transmises à ce nouveau prestataire.

GREENFLEX ne pourra être tenu responsable de l'utilisation des Données Collectées qui pourrait être faite par de l'Utilisateur ou ses partenaires commerciaux, GREENFLEX étant tiers à leurs relations contractuelles.

Il est porté à la connaissance des Utilisateurs que :

- La marque GREENFLEX a fait l'objet d'un dépôt auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle et n'est donc pas susceptible d'utilisation sans accord préalable écrit de leur propriétaire : la société GREENFLEX.
- Le Consortium est propriétaire du référentiel, de la marque, du nom de domaine et de la charte graphique du Portail VALORISE ;
- Les développements techniques sont la propriété de GREENFLEX, en particulier, les outils et moyens informatiques utilisés par GREENFLEX.

Toute reproduction partielle ou totale du Portail VALORISE, de l'un de ses éléments ou des documents et photos transmis est interdite (notamment en ce qui concerne les photographies, les textes, les sigles, les marques, les logos, les dessins...) sauf accord écrit préalable de la société GREENFLEX et du Consortium.

Le contenu reproduit sur le Portail VALORISE, est protégé par la législation en vigueur sur le droit d'auteur et sur la propriété intellectuelle de manière générale, sa reproduction ou sa diffusion, sans autorisation expresse écrite de son propriétaire, constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales, à l'exception du contenu publié et partagé dans le cadre du partage des bonnes pratiques sur le Portail VALORISE.

Tout manquement à ces règles pourra donner lieu à des poursuites.

Clause n° 11 : Confidentialité

Chaque Partie reconnaît que toutes les informations, données et documents échangés lors de l'utilisation du Portail VALORISE et ses Services sont confidentiels et qu'en conséquence, ils ne pourront être utilisés à d'autre fin que pour le fonctionnement du Portail VALORISE.

Ainsi, chaque Partie s'engage à ne pas divulguer lesdites informations à quiconque autrement que pour le fonctionnement du Portail VALORISE, et à respecter et le cas échéant faire respecter la présente clause de confidentialité. Sont toutefois exclues de la présente obligation de confidentialité toute information qui relèverait du domaine public et qui aurait été obtenue autrement que par rupture de la présente clause.

Chaque Partie contractante s'engage à traiter confidentiellement toutes les informations obtenues dans le cadre de l'utilisation du Portail VALORISE et s'interdit de communiquer à quiconque, directement ou indirectement, tout ou partie desdites informations, sauf, dérogation prévue au

présentes CGU ou sur réquisition de l'autorité judiciaire, d'une administration publique ou d'un organisme social.

Les Parties s'obligent à faire respecter cette obligation par leurs salariés, sous-traitants, et intervenants de quelque nature qu'ils soient, permanents ou occasionnels, qui pourraient en avoir connaissance à l'occasion de l'utilisation du Portail VALORISE.

Chaque Utilisateur s'engage à maintenir confidentiel et protéger les Identifiants et Codes d'accès qui lui auront été confiés pour l'utilisation du Portail VALORISE et de ses Services.

Cette obligation de confidentialité s'applique pendant toute la durée de la relation entre les Parties et pour une durée de deux (2) ans après la fin des relations contractuelles.

Toutefois, l'Utilisateur autorise GREENFLEX à l'identifier dans l'annuaire des Utilisateurs accessible sur le site internet à destination du grand public du Portail.

Clause n° 12 : Durée et résiliation

12.1 Durée

L'acceptation des CGV s'applique et engage l'Utilisateur à compter de la souscription de l'Abonnement pour une durée d'un an renouvelable.

Le renouvellement de l'Abonnement se fera de manière expresse.

12.2 Résiliation

En cas de manquement aux conditions contenues dans les CGV ou les CGU, GREENFLEX sera en droit de mettre fin à l'Abonnement de l'Utilisateur et à l'accès au Portail VALORISE de l'Utilisateur *après mise en demeure de l'Utilisateur restée sans effet 5 jours ouvrés après son envoi.*

Encas de manquement par GREENFLEX aux obligations qui sont les siennes en vertu des CGV et des CGU, l'Utilisateur pourra, après mise en demeure dûment motivée, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet 15 jours ouvrés après réception, demander la résiliation de son abonnement.

Clause n° 13 : Modification des CGU - Mise à jour du Portail VALORISE

13.1 Modification des CGU

GREENFLEX se réserve la faculté de modifier ses conditions générales à tout moment.

En cette occurrence, GREENFLEX adressera à l'Utilisateur une notification de ces révisions ou modifications.

Ces révisions ou modifications n'affecteront pas les caractéristiques essentielles du Portail VALORISE.

13.2 Mise à jour du Portail VALORISE

Afin d'améliorer sa Portail VALORISE, GREENFLEX pourra mettre à jour sa Portail VALORISE sans que l'Utilisateur ne puisse s'y opposer.

L'acceptation des CGU emporte l'accord de l'Utilisateur sur la faculté de mise à jour du Portail VALORISE reconnu à GREENFLEX.

Clause n° 14 : Données personnelles

GREENFLEX, en tant que responsable de traitement, traite les données de l'Utilisateur liées à l'utilisation de la Plateforme et à la gestion des relations contractuelles pour la durée nécessaire au traitement, à savoir notamment la durée nécessaire à la gestion de la relation commerciale et la durée nécessaire à l'établissement de la preuve d'un droit.

L'Utilisateur, dispose, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 « *Informatique et Liberté* » et du Règlement n°2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, droit d'information, d'un droit d'accès, de modification, de rectification, droit à l'oubli, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit d'opposition, le droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage et de suppression des données nominatives le concernant, et du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Il pourra user de son droit par courrier électronique à l'adresse dpo@greenflex.com

GREENFLEX s'engage à traiter la demande de l'Utilisateur dans le délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Clause n°15 : Responsabilité

GREENFLEX ne peut être tenu responsable, de quelque manière que ce soit, ni solidairement ni *in solidum*, à raison des dommages imputables aux autres intervenants et Utilisateur.

Les Utilisateurs seront seuls responsables envers elle de leur utilisation du Portail VALORISE ainsi que des déclarations, transmissions données, justificatifs ou documents, ou tout autre partage ou publication fait dans l'utilisation du Portail VALORISE.

GREENFLEX supporte les conséquences financières de sa responsabilité dans les limites des plafonds de garantie fixés dans son contrat d'assurance.

GREENFLEX ne pourra être tenu pour responsable des déclarations erronées ou mensongères des Utilisateurs, ni des Reportings erronés qui s'ensuivraient étant donné qu'ils sont le résultat des déclarations de l'Utilisateur Fournisseur.

GREENFLEX ne saurait être tenu pour responsable des dommages directs ou indirects subis par les Utilisateurs en raison de l'utilisation du Portail VALORISE et la transmission d'information, tels que notamment la perte de chiffre d'affaires, de clientèle, de bénéfices, de données informatiques, le préjudice moral.

L'Utilisateur admet connaître les limitations et contraintes propres au réseau internet et, à ce titre, reconnaît notamment l'impossibilité d'une garantie totale de la sécurisation des échanges de données.

Ainsi, la responsabilité de GREENFLEX ne saurait être engagée en cas d'introduction malveillante par un tiers sur le Portail VALORISE ou pour un piratage du Portail VALORISE.

Il est porté à la connaissance de l'Utilisateur, qui l'accepte, que les aléas de l'accès au réseau Internet constitué par l'interconnexion à l'échelle internationale de réseaux informatiques ne permettent de fournir aucune garantie quant à la permanence du service et le maintien de ses performances.

GREENFLEX ne pourra être tenu pour responsable d'une éventuelle défaillance des opérateurs des réseaux de télécommunication ou de ses fournisseurs d'accès.

Par ailleurs, les prestations fournies par GREENFLEX sont indépendantes d'autres opérateurs techniques tels que les opérateurs d'énergie, les distributeurs de télécommunication ainsi que les hébergeurs Internet du Portail VALORISE. Par conséquent, la responsabilité de GREENFLEX ne pourra être engagée par leur défaillance.

GREENFLEX ne pourra en aucun cas, dans la limite du droit applicable, être tenue responsable des dommages, directs ou indirects, matériels ou immatériels, ou de quelque nature que ce soit, résultant d'une indisponibilité du Portail VALORISE.

GREENFLEX ne pourra être tenu responsable pour tout problème survenant en raison, d'une incompatibilité ou défaillance matérielle, de l'utilisation d'un logiciel ou pare-feu quelconque, d'un bug, d'un problème de connexion Internet, ou d'un virus.

Clause n° 16 : Exonération de responsabilité et Force majeure

La responsabilité de GREENFLEX ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les CGV et les CGU découle soit du fait de l'Utilisateur, soit d'un cas de force majeure.

À ce titre, conformément à l'article 1218 du Code civil, la force majeure s'entend, en matière contractuelle, d'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne peut être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, et empêchant l'exécution de son obligation par le débiteur.

Clause n° 17 : Environnement Contractuel

Les CGU s'inscrivent dans un ensemble contractuel interdépendant compris des présentes stipulations ainsi que des CGV qui régissent les droits d'accès de l'Utilisateur au Portail VALORISE et ses Services.

La résiliation de l'un des contrats compris dans l'ensemble contractuel, quelle qu'en soit la cause, entraînera la résiliation des autres contrats et la fin du droit d'accès de l'Utilisateur au Portail VALORISE et ses Services.

Clause n°18 : Nullité partielle

L'annulation de l'une des stipulations des CGU n'entraînerait l'annulation de celles-ci dans leur ensemble, que pour autant que la stipulation litigieuse puisse être considérée, dans l'esprit des Parties, comme substantielle et déterminante, et que son annulation remette en cause l'équilibre général des CGU.

En cas d'annulation d'une des stipulations des CGU, considérée comme non substantielle, les autres stipulations garderont leur force et leur portée.

Clause n° 19 : Droit applicable et Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des CGU est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Paris.

Clause n° 20 : Traduction

Dans l'éventualité où les CGU seraient traduites dans une langue étrangère, et si la version traduite est différente de celle de la langue française, la version française prévaudra sur toute autre version.